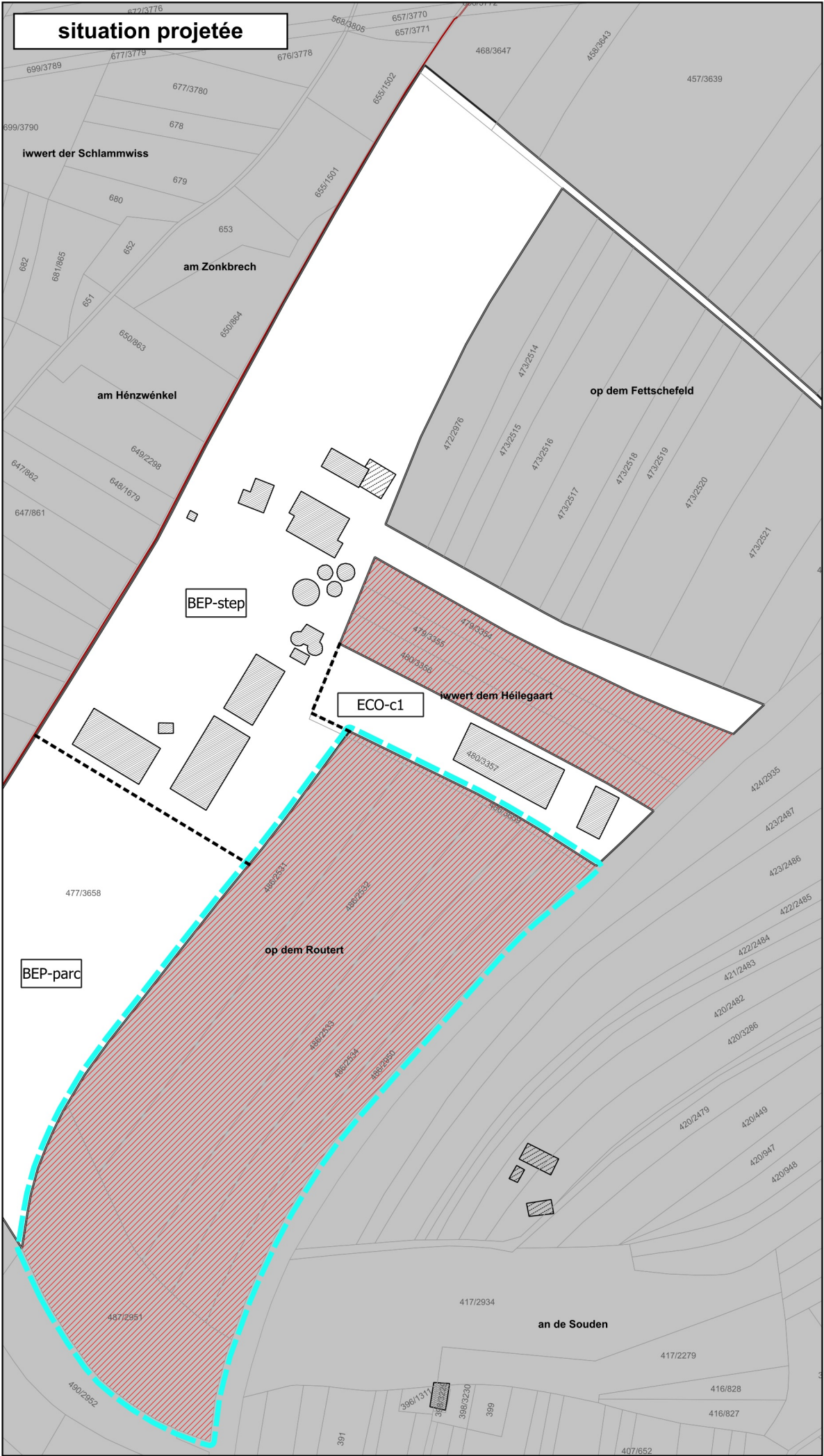
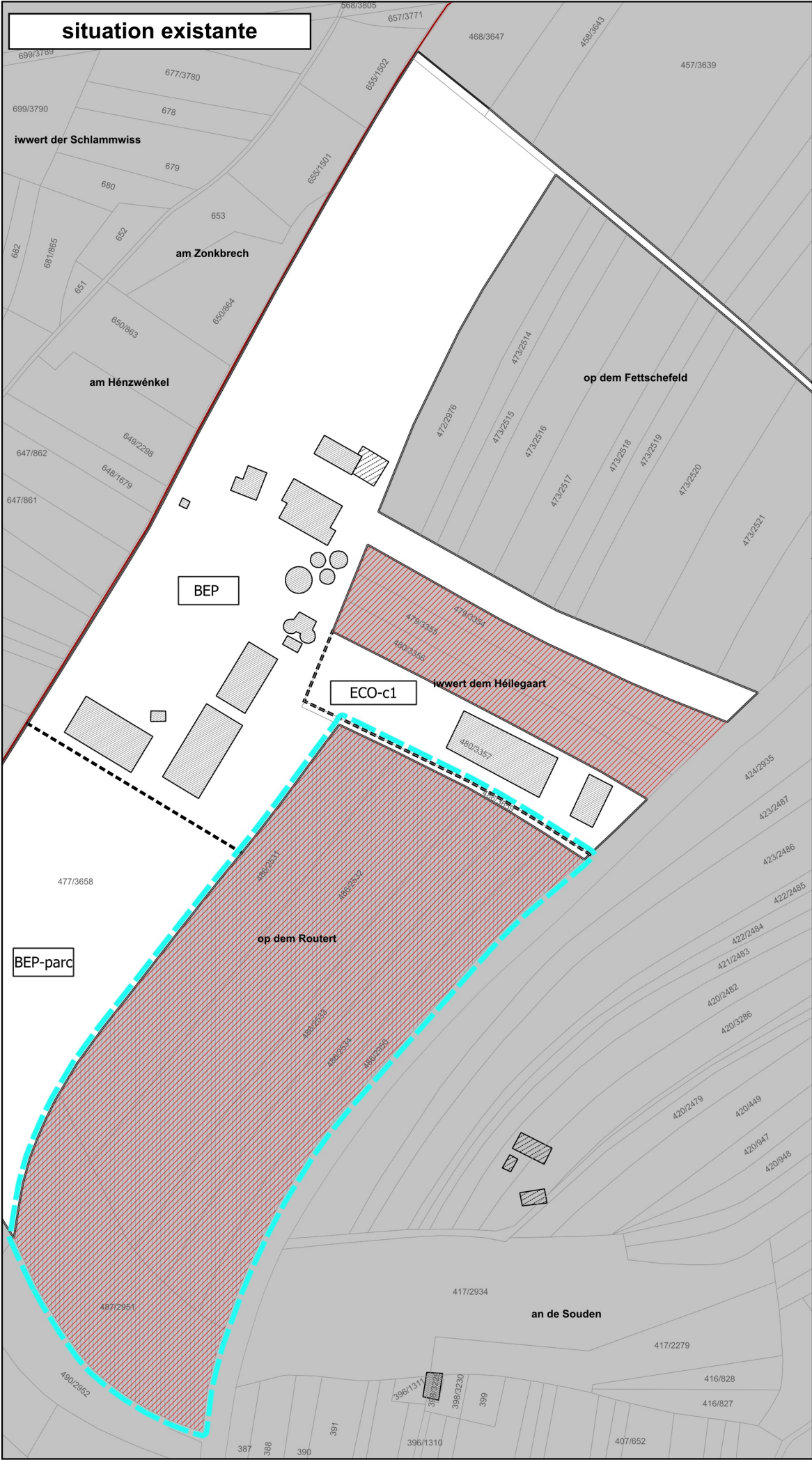




Légende du PAP « quartier existant »

Délimitation de la modification

Délimitation du PAP et des zones du PAG:

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

Nombre de niveaux et de logements par immeuble:

- I, II, III,... nombre de niveaux pleins
- L1, L4, L6,... nombre de logements

À titre indicatif:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différé

Fond de plan (PCN 12.03.2018):

- Parcellaire
- Bâtiment existant
- ✗ Bâtiment démolé (photo aérienne 2017)
- ▨ Bâtiment ajouté (photo aérienne 2017)

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION

MAÎTRE D'OUVRAGE

Administration Communale de Schuttrange
2, Place de l'église
L-5367 Schuttrange

PROJET

Modification du plan de repérage
« ZAE - Routert » à Uebersyren

OBJET

situation existante et projetée

BUREAU D'ÉTUDES

LSC360
4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T+352 26 390-1
LSC360.lu

ESR ISO 9001 ISO 14001

DESSINÉ PAR Vivianne KEILS **DATE** 16.09.2025
VÉRIFIÉ PAR Henning NIEBOER **ÉCHELLE** 1:2.500
CONTRÔLÉ PAR
FICHER P:\LSC360\2024\20240448_ZP_Mod_PAG_ZAE_Routert_lwwersyrenID_Plans
PLAN N° 20240448-ModPAP-QE_ZAE_Routert_01_situation existante-projetée

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exécution des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prises en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes CDT/BC21 - 1 et suivant le règlementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessitent.